



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 739-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE AFIN D’AJOUTER DE NOUVELLES NUISANCES, AJOUTER LES NORMES DE PRESSION ACOUSTIQUE AINSI QUE MODIFIER LES INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

RÈGLEMENT 39-2014-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 39-2014 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS - AFIN DE PRÉCISER LES EXEMPTIONS

RÈGLEMENT 97-2022 - RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance extraordinaire du 7 décembre 2022, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l’adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 14 DÉCEMBRE 2022

Kaouther Saadi, greffière



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE
AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

RÈGLEMENT 739-11 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 739 – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES ET LE BON ORDRE AFIN D’AJOUTER DE NOUVELLES NUISANCES, AJOUTER LES NORMES DE PRESSION ACOUSTIQUE AINSI QUE MODIFIER LES INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

RÈGLEMENT 39-2014-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 39-2014 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS - AFIN DE PRÉCISER LES EXEMPTIONS

RÈGLEMENT 97-2022 - RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Je soussignée Kaouther Saadi, greffière de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 14 décembre 2022 du journal *Métro – Montréal Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est et sur le site internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 14 DÉCEMBRE 2022

Kaouther Saadi, greffière